« Chaudfontaine, Commune Bien-Etre »

Projet
Agenda 21 local

Commune de Chaudfontaine

cittaslow

Réseau Belge Francophone

Wallonie

4 axes
15 objectifs
60 actions

Août 2011

Chaudfontaine, la commune du bien-être

Agir pour le développement durable, c'est agir pour préserver l'avenir des générations futures tout en améliorant le lien social. À l'heure où l'on parle de changements climatiques, de menace sur la biodiversité et où les questions relatives aux ressources énergétiques se posent de façon aiguë, il importe de se mobiliser à tous les niveaux.

Chaudfontaine s'est engagée depuis de nombreuses années en faveur du développement durable. Parmi les actions les plus récentes, la commune de Chaudfontaine a adhéré avec brio au réseau **Cittaslow**, regroupant des villes et communes désireuses d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyens. Nous avons aussi adhéré au Réseau belge francophone des **Villes Santé** de l'organisation mondiale de la santé. Pour mieux encore traduire cette préoccupation de développement durable, nous avons décidé de réaliser un Agenda 21 local qui permettra de valoriser toutes les actions déjà menées et d'en améliorer la coordination en se fixant de nouveaux objectifs.

Qu'est-ce que l'**Agenda 21 local** : il s'agit d'abord d'un agenda au sens d'un **programme d'actions**. Ensuite, le nombre 21 évoque le cap du 21ème siècle et les **défis** qui lui sont associés. Enfin, le terme local rappelle qu'il s'agit d'appliquer à l'**échelon le plus proche** de chacun le principe élaboré au niveau mondial.

Après trois années nécessaires pour analyser les différents diagnostics établis à la faveur des plans et programmes existants au sein de la commune, inventorier, valoriser et développer des actions thématiques, impliquer les conseils et groupes participatifs locaux et animer de nombreuses réunions de travail, nous avons le plaisir de vous présenter aujourd'hui l'Agenda 21 local de Chaudfontaine présentant un programme d'actions équilibrant les projets environnementaux, sociaux et économiques.

Ce programme inscrira encore davantage Chaudfontaine parmi les communes où il fait bon vivre et dans lesquelles le fil conducteur de l'action communale est la recherche du **bien-être** et de la **qualité de vie** des citoyens.

Marie-Paule LHOEST-GAUTHIER
Echevine de l'Aménagement du territoire,
de l'environnement, de l'agriculture et du logement

Daniel BACQUELAINE
Député-Bourgmestre

Sommaire

CHAUDFONTAINE, LA COMMUNE DU BIEN-ETRE	2
SOMMAIRE	3
DEFINITION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AGENDA 21 LOCAL	4
UNE HISTOIRE	5 à 6
DES DEFIS	7
ETAPES DE L'AGENDA 21 LOCAL	8
DIAGNOSTIC	9
PARTICIPATION CITOYENNE	10
INFORMATION DU PUBLIC ET DES ECOLES	11
LE LABEL CITTASLOW, COMMUNE DU « BIEN VIVRE »	12
MODE D'EMPLOI	13
CONTENU DE L'AGENDA 21 LOCAL	15
AXE 1 : CHAUDFONTAINE, POUR UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX ET UN CADRE DE VIE AGREABLE	16 à 23
AXE 2 : CHAUDFONTAINE, POUR UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE ET UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES	24 à 30
AXE 3 : CHAUDFONTAINE, POUR UNE ECONOMIE DYNAMIQUE TOURNEE VERS L'AVENIR	31 à 36
AXE 4 : CHAUDFONTAINE, POUR UNE PARTICIPATION CITOYENNE ET UNE MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX	37 à 43

Définition du développement durable et de l'Agenda 21 local

Qu'est ce que le développement durable ?

« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » *(Rapport Brundtland, 1987).*

Il s'agit d'un mode de développement à long terme qui concilie le développement économique, l'épanouissement social et culturel et la protection de l'environnement tout en permettant aux collectivités et aux individus d'établir un équilibre cohérent et viable entre ces trois aspects.

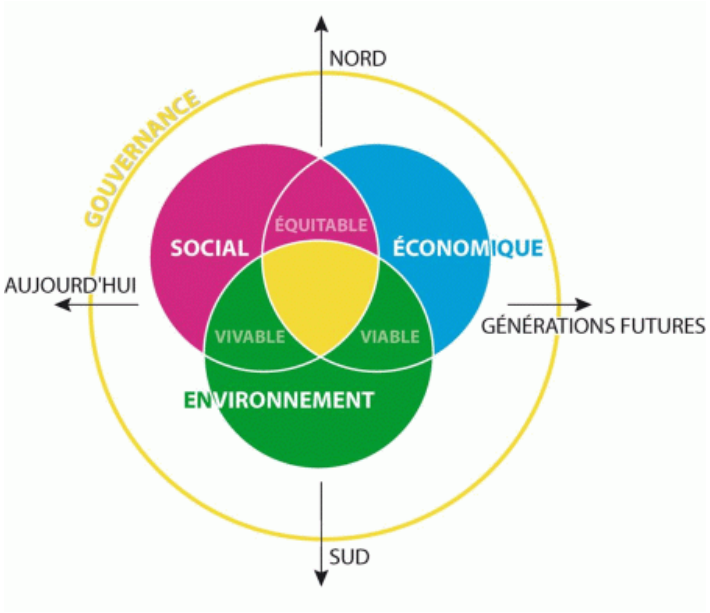

Qu'est ce qu'un Agenda 21 local ?

L'Agenda 21 local est un processus stratégique visant à assurer l'évolution de la commune dans le respect des principes du développement durable.

Sur base d'un diagnostic et d'une élaboration d'un programme d'actions, ce processus de développement prend alors en considération les aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux dans une logique de transversalité, de participation du public et de respect des générations futures.

L'Agenda 21 local devient ainsi un plan faîtier cohérent assurant une coordination des divers autres plans par une planification plus globale reprenant l'ensemble des actions prévues.

L'Agenda 21 Local s'inscrit dans une démarche évolutive qui comprend des processus d'évaluation et adapte continuellement ses actions.

Une histoire

▶ Dans le monde

1972

Stockolm
Conférence des Nations unies sur l'environnement humain. Apparition du concept d'éco-développement.

1987

New-York
Rapport Brundtland : naissance du concept de développement durable.

1992

Rio de Janeiro
Sommet de la Terre. Proposition d'un plan d'action nommé « Action 21 ». Incitation des communes à mettre en œuvre des agendas 21 locaux.

1994

Aalborg
Charte des Villes européennes pour la durabilité.

1997

Kyoto
Protocole de Kyoto pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, afin de lutter contre le réchauffement climatique.

1998

Aarhus
Convention pour l'accès à l'information et la participation du public en matière d'environnement.

2002

Johannesburg
Sommet mondial pour le développement durable.

2008

Copenhague
Conférence sur le climat. Engagement à limiter à 2°C la hausse des températures.

2010

Nagoya
Conférence mondiale sur la biodiversité.

Une histoire (suite)

► A Chaudfontaine

2008	2009	2010	2011
La commune s'engage à disposer d'un Agenda 21 local dans les trois ans suivant l'octroi d'une subvention pour le Conseiller en environnement *(Conseil communal du 28 mai 2008)*	Approbation des différentes phases nécessaires à la réalisation d'un Agenda 21 local *(Conseil communal du 6 mai 2009)*	Phases de diagnostic et de proposition d'objectifs et d'actions pour l'Agenda 21 local	Organisation de la quinzaine du développement durable du 2 au 13 mai 2011
		Adhésion de Chaudfontaine au au Réseau belge francophone des Villes Santé de l'O.M.S.	Présentation de l'avant-projet d'Agenda 21 local *(Conseil communal du 24 août)*
Phase d'initiation de l'Agenda 21 local	Décision d'inscrire la commune dans le réseau des villes et communes Cittaslow *(Conseil communal du 6 mai 2009)*		Enquête publique sur l'Agenda 21 local du 20 septembre au 20 octobre
	Phase de diagnostic de l'Agenda 21 local (inventaire et analyse des diagnostics des plans et programmes participatifs existants et études spécifiques)		Présentation du projet définitif de l'Agenda 21 local (Conseil communal du 26 octobre)
	Chaudfontaine labellisée Cittaslow le 18/09/2009		

Des défis

Le développement durable est une préoccupation qui doit mobiliser toutes les énergies et toutes les compétences.

Quel qu'en soit le niveau, mondial, national ou local, l'humanité se doit de répondre aujourd'hui aux défis économiques, sociaux et environnementaux du développement durable en vue de préserver notre avenir et celui de nos enfants.

Un défi économique

Le système, basé jusqu'à présent sur l'idée d'une abondance d'énergie et de matières premières, n'est plus viable sur le long terme; les ressources s'épuisent trop rapidement. L'économie doit donc se réorienter vers des systèmes de production innovants et plus durables basés, notamment, sur l'efficacité énergétique des équipements et le recyclage des matières.

Un défi social

Si une partie de la planète prospère, une autre tarde à sortir de la pauvreté, aujourd'hui par exemple, 2 habitants sur 5 n'ont pas accès à l'eau potable et à l'électricité. Par ailleurs, l'accès aux matières premières, à l'énergie et à l'eau, engendre des conflits géopolitiques dont pâtissent directement les populations locales.

Un défi environnemental

Au vu des données scientifiques actuelles, il est difficile de contester la dégradation globale de notre planète : le réchauffement climatique est avéré, l'épuisement des principales ressources énergétiques est programmé, une extinction massive de la biodiversité est en cours.

Etapes de l'Agenda 21 local

1. phase d'initiation

A Chaudfontaine, l'engagement de se lancer dans un agenda 21 local a été décidé par le Conseil communal en date du 28 mai 2008. Par cette décision, la commune de Chaudfontaine figure parmi les communes pionnières en Région wallonne ayant choisi de se lancer dans la démarche.

2. phase de diagnostic

Les plans et programmes existant au sein de la commune et les études spécifiques réalisées, entre autres, en matière d'aménagement du territoire, d'environnement, de mobilité, de santé, etc. ont permis d'établir un diagnostic dans les diverses matières. Ces diverses études réactualisées au fil des années ont pu se réaliser, la plupart du temps, avec la participation très active des conseils et groupes participatifs locaux.

3. phase de proposition (priorités, identification des objectifs, actions à mettre en œuvre)

Sur base de la phase diagnostic, la phase de proposition de l'Agenda 21 local présente en 2011 un programme d'actions à long terme équilibrant les projets environnementaux, sociaux et économiques pour agir davantage en faveur du développement durable.

Divers objectifs sont proposés en vue d'assurer à Chaudfontaine un développement harmonieux et un cadre de vie agréable, un environnement de qualité, une gestion durable des ressources et une économie dynamique tournée vers l'avenir, tout en y privilégiant la participation citoyenne et la mobilisation des acteurs locaux.

4. phase de mise en œuvre et d'évaluation (concrétisation et planification des actions sur le long terme)

Afin d'assurer l'évaluation permanente de la situation de terrain et les avancées concrètes des actions qui sont ou seront initiées de manière générale en terme de développement durable, un tableau de bord de gestion sera établi avec des indicateurs permettant à la commune de suivre l'évolution des résultats, les écarts par rapport à des valeurs de référence (objectifs fixés, normes internes ou externes, référence statistiques, etc.), le plus possible en temps réel.

Diagnostic

Les études spécifiques réalisées dans le cadre des différents plans et programmes existant au sein de la commune ont permis d'établir des diagnostics dans les diverses matières :

. généralités

- Cittaslow : politique ambiante, politique d'infrastructure, qualité urbanistique, productions autochtones, hospitalité et conscientisation

. aménagement du territoire

- Schéma de structure communal (étude affinée du territoire communal dans diverses thématiques)
- Plans communaux d'aménagement de Mehagne et Vaux-sous-Chèvremont
- Rapports urbanistiques et environnementaux de Beaufays (en cours)
- Etude d'incidence sur l'environnement relative à la ligne à grande vitesse (T.G.V.) à Vaux-sous-Chèvremont
- Etude d'incidence sur l'environnement relative au projet de la liaison autoroutière Cerexhe-Heuseux - Beaufays (C.H.B.)

. environnement

- Plan communal de développement de la nature : patrimoine naturel et paysager
- Etudes du réseau écologique (cartographie informatisée)
- Etude phytosanitaire et de stabilité des arbres remarquables, d'alignement et de parcs
- Inventaire du patrimoine arboré
- Contrats de rivière Vesdre et Ourthe
- Plans d'assainissement des sous-bassins hydrographiques de la Vesdre et de l'Ourthe
- Etudes de la Société publique d'aide à la qualité de l'environnement (S.P.A.Qu.E.)

. mobilité

- Plan urbain de mobilité
- Plans de déplacement scolaire
- Inventaire de tous les chemins et sentiers vicinaux

. social

- Plan de cohésion sociale

. santé

- Plan Ville Santé

. tourisme

- Plan qualité pôle touristique de Chaudfontaine (en cours)

Les différentes études peuvent être consultées auprès des services communaux concernés par ces thématiques

Participation citoyenne

Les études spécifiques constituant les diagnostics dans diverses matières ont été réactualisées au fil des années et ont pu se réaliser, la plupart du temps, avec la participation très active des conseils et groupes participatifs locaux se réunissant plusieurs fois par an:

- comités de pilotage Cittaslow, Agenda 21 local et Ville Santé (2 à 3 fois par an)
- partenariat du plan communal de développement de la nature (5 à 6 fois par an)
- commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité (1 fois par mois)
- partenariat des contrats de rivières Vesdre et Ourthe (2 à 3 fois par an)
- conseil consultatif des aînés (3 à 4 fois par an)
- conseil communal des enfants (3 à 5 fois par an)
- conseil communal des jeunes (3 à 5 fois par an)
- commission handicap autonomie (2 à 3 fois par an)

En complément aux réunions plénières, des groupes de travail de ces différents partenariats se réunissent régulièrement.

Information du public et des écoles

L'information vers la population s'effectue en tenant des réunions d'information et de concertation fixées par les impositions réglementaires du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (C.W.A.T.U.P.E.) et par le Code de l'environnement (permis d'environnement et permis uniques).

Indépendamment des ces réunions « obligatoires » et de tradition à Chaudfontaine, les dossiers importants en terme d'aménagement de l'espace communal font l'objet de consultations préalables et de débats d'idées (comités d'accompagnement, réunions de quartier, consultation des comités de quartier, etc.).

La commune utilise régulièrement les différents canaux mis à sa disposition en termes d'information et de communication :

- voie d'affichage (valves)
- courriers
- revue communale « Vivre à Chaudfontaine »
- site internet de la commune avec de nombreux liens vers des sites internet spécifiques permettant de se documenter dans diverses matières
- communiqués de presse
- conférences et expositions thématiques
- conception de brochures et de dépliants thématiques
- activités organisées par la commune et les organismes para-communaux ou par diverses associations (stand d'information, etc.)

En outre, des actions concrètes de sensibilisation aux diverses thématiques du développement durable sont organisées pour les écoles et dans le cadre des activités du Conseil communal des enfants.

Le label Cittaslow, commune du « bien vivre »

Depuis 2009, la commune de Chaudfontaine a adhéré avec brio au réseau Cittaslow. Il s'agit d'un réseau regroupant des villes et communes désireuses d'améliorer la qualité de vie de leurs concitoyens, notamment en matière de nourriture et d'environnement.

Né en Italie, Cittaslow (« villes lentes »), est issu d'un autre mouvement : slow food, en opposition au fast food nord-américain, synonyme de « mal bouffe ». L'objectif de cette organisation internationale est de protéger la gastronomie et le plaisir de la table.

Le réseau Cittaslow va plus loin que le slow food et s'articule autour de 6 axes : environnement, infrastructures, urbanisme, mise en valeur des produits locaux, hospitalité et sensibilisation.

Depuis son adhésion, la commune de Chaudfontaine s'est employée dans chacun des axes, à améliorer encore son positionnement. Elle a donc été labellisée Cittaslow en 2009 et obtenu une note globale de 90/100.

La charte spécifique Cittaslow comporte divers engagements liés, entre autres, à la réduction du bruit et de la circulation, à l'augmentation des espaces verts et des zones piétonnes, à la mise en valeur de l'environnement et du patrimoine bâti, à la préservation des traditions esthétiques et culinaires locales et à l'adoption d'un esprit d'hospitalité et de bon voisinage.

Dès à présent, ces différentes thématiques font l'objet d'un suivi particulier.

Aujourd'hui, il convient de maintenir et mieux encore d'accroitre tous ces éléments de qualité qui ont valu à la commune d'obtenir le label Cittaslow. Cet objectif pourra être atteint de manière concrète, entre autres, par la mise en œuvre des objectifs et actions proposés par l'Agenda 21 local.

Mode d'emploi

Le document « Agenda 21 local » présente un programme d'actions équilibrant les projets environnementaux, sociaux et économiques pour agir davantage en faveur du développement durable.

4 axes ont été définis afin de prendre en compte les piliers du développement durable dans une logique de transversalité, de participation du public et de respect des générations futures.

Ces axes sont composés de **15 objectifs** abordant **60 actions** thématiques liées au cadre de vie, à l'aménagement du territoire, à la mobilité, aux ressources naturelles et à l'environnement, au tourisme, à la consommation, à l'économie, à la cohésion sociale, à la santé et à la participation citoyenne.

Chaque objectif présente des actions proposées et mises en place par la commune avec l'appui des conseils et groupes participatifs locaux tout en s'appuyant, entre autres, sur les plans et programmes déjà existants ou en cours au sein de la commune, tels le plan communal de développement de la nature, les contrats de rivière Vesdre et Ourthe, le schéma de structure communal, les plans de déplacements scolaires pour les écoles de Beaufays et de Ninane, le plan de cohésion sociale, etc.

L'objectif se décline en :

- un descriptif synthétique des actions proposées
- un zoom présentant de manière plus détaillée une des actions spécifique à Chaudfontaine
- une liste des actions déjà initiées et / ou mises en œuvre par la commune

L’Agenda 21 local de Chaudfontaine !

4 AXES

15 OBJECTIFS

60 ACTIONS

en faveur du développement durable

Contenu de l'Agenda 21 local

Axe 1	**CHAUDFONTAINE, POUR UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX ET UN CADRE DE VIE AGREABLE**	**Objectif 1**	**Concevoir un aménagement du territoire harmonieux, structuré et adapté aux spécificités locales**	Actions 1 à 5	Pages 17 à 18
		Objectif 2	**Accompagner l'évolution des besoins en matière de logement**	Actions 6 à 8	Page 19
		Objectif 3	**Se déplacer autrement en privilégiant la mobilité douce, l'intermodalité et l'accessibilité pour tous**	Actions 9 à 13	Pages 20 à 21
		Objectif 4	**Préserver un cadre de vie agréable**	Actions 14 à 18	Pages 22 à 23
Axe 2	**CHAUDFONTAINE, POUR UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE ET UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES**	**Objectif 5**	**Protéger les ressources en eau, valoriser les cours d'eau et assainir les sols pollués**	Actions 19 à 23	Pages 25 à 26
		Objectif 6	**Développer des pratiques éco-responsables en matière de gestion de l'énergie et des déchets**	Actions 24 à 27	Page 27 à 28
		Objectif 7	**Promouvoir la biodiversité et gérer le patrimoine arboré**	Actions 28 à 32	Pages 29 à 30
Axe 3	**CHAUDFONTAINE, POUR UNE ECONOMIE DYNAMIQUE TOURNEE VERS L'AVENIR**	**Objectif 8**	**Encourager et soutenir les acteurs du développement économique**	Actions 33 à 35	Page 32
		Objectif 9	**Compléter l'offre pour un tourisme de qualité**	Actions 36 à 38	Page 33
		Objectif 10	**Poursuivre le développement du thermalisme**	Actions 39 à 41	Page 34
		Objectif 11	**Adopter des nouveaux modes de consommation**	Actions 42 à 46	Pages 35 à 36
Axe 4	**CHAUDFONTAINE, POUR UNE PARTICIPATION CITOYENNE ET UNE MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX**	**Objectif 12**	**Améliorer le bien-être et la santé des habitants**	Actions 47 à 49	Page 38
		Objectif 13	**Informer et sensibiliser les habitants au développement durable**	Actions 50 à 52	Page 39
		Objectif 14	**Renforcer les liens sociaux et intergénérationnels**	Actions 53 à 56	Pages 40 à 41
		Objectif 15	**Encourager les dynamiques participatives locales, suivre et faire vivre l'agenda 21 local**	Actions 57 à 60	Pages 42 à 43

Axe 1 : Chaudfontaine, pour un développement harmonieux et un cadre de vie agréable

Située aux portes de Liège et des Ardennes et intercalée entre le Condroz et le Pays de Herve, la Commune de Chaudfontaine, d'une contenance de 2.556 ha, se caractérise par l'association de ses paysages semi-urbains et ruraux, par la diversité de son patrimoine naturel et paysager et par sa particularité locale liée aux eaux minérales et thermales. Les atouts de la commune sont énormes. Par sa bonne accessibilité, Chaudfontaine occupe ainsi une position stratégique et un cadre de vie agréable entre la ville et la campagne.

Pour garantir un cadre et des conditions de vie agréables aux habitants, il s'avère toutefois indispensable d'établir un bon équilibre entre les atouts environnementaux, économiques et sociaux de la commune.

Objectif 1 : concevoir un aménagement du territoire harmonieux, structuré et adapté aux spécificités locales

La commune possède un territoire diversifié présentant un grand nombre de spécificités et d'originalités à ne pas négliger. C'est certainement dans le respect ou le renforcement de ses spécificités que doit se concevoir un bon aménagement du territoire. Il convient d'atteindre un juste équilibre entre le développement urbain et la préservation du patrimoine naturel et paysager tout en s'appuyant sur les recommandations du schéma de structure communal.

Objectif 2 : accompagner l'évolution des besoins en matière de logement

Il s'agit d'être en mesure de proposer des logements adaptés à tous les profils de ménage de la commune, avec une offre diversifiée pour répondre aux demandes et aux considérations de capacité d'accueil mais aussi au type d'accessibilité.

Objectif 3 : se déplacer autrement en privilégiant la mobilité douce, l'intermodalité et l'accessibilité pour tous

La façon de se déplacer, la sécurité lors de ces déplacements, l'accessibilité des infrastructures communales ou privées ainsi que la tranquillité dont peuvent bénéficier les riverains participent tout à la fois à la qualité de la vie quotidienne et à la prise en considération de la dimension environnementale au sens large. Vécue au quotidien, la question de la mobilité se doit d'être systématiquement intégrée dans un nombre croissant de problématiques.

Objectif 4 : préserver un cadre de vie agréable

Le cadre de vie dépend d'une gestion cohérente de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Pour y arriver, différentes étapes sont nécessaires. Il convient d'effectuer un état des lieux régulier et de se doter des moyens techniques afin d'établir une programmation pour les années à venir.

Objectif 1 : concevoir un aménagement du territoire structuré et adapté aux spécificités locales

ZOOM

Action 1 : faire du schéma de structure communal la pierre angulaire de l'aménagement du territoire

Le schéma de structure est un document d'orientation, d'évaluation, de gestion et de programmation du développement durable de l'ensemble du territoire communal.

Il indique des objectifs d'aménagement selon les priorités dégagées, l'implantation des équipements et infrastructures, les orientations générales destinées à harmoniser et à intégrer les flux de circulation, les modalités d'exécution des mesures d'aménagement, le tout en phase avec l'évolution sociologique de la commune.

Outil d'orientation à caractère non réglementaire, le schéma de structure affine les analyses des portions du territoire dévolues à l'habitat, à l'agriculture, aux espaces verts, aux activités économiques, etc., selon le plan de secteur.

Il devient ainsi LE document de référence qui devra guider la politique de l'aménagement du territoire pour les dix ou vingt ans à venir !

Action 2 : continuer à réorganiser les centres pour renforcer la convivialité et le lien social

Les volets social et économique du développement durable font également l'objet d'une vive attention et à ce titre, la perspective d'une réorganisation des centres autour des places semble incontournable afin de répondre tant aux besoins des usagers qu'à la nécessité de renforcer les liens humains entre les habitants d'un village.

Un partenariat entre la Commune et le secteur privé a conduit au remodelage du centre d'Embourg et à l'établissement d'une place, espace multifonctionnel Dans le quartier de Basse Ransy à Vaux-sous-Chèvremont, la réalisation d'un plan communal d'aménagement a permis de convertir une friche industrielle en une zone dédiée à l'habitat et à l'activité économique respectueuse du voisinage, ouvrant par la suite la voie à un exceptionnel projet de revitalisation urbaine. La rénovation de la place Foguenne rend aussi toute sa valeur au centre historique de Vaux-sous-Chèvremont.

Des opérations de ce type doivent se poursuivre pour divers endroits de la commune.

Action 3 : prévoir des aménagements de sécurité pour les divers usagers en fonction de la hiérarchisation des voiries

Le développement d'un réseau de voies lentes doit permettre la liaison des noyaux villageois par une mobilité douce. Il convient de le structurer en veillant à la mixité des usages, à la priorité pour les déplacements quotidiens, à la sécurité et à la signalétique cohérente.

En complément, des actions doivent se poursuivre, notamment au travers de programmes triennaux de sécurité routière et en tenant compte des différents types d'usagers: réparation et construction de trottoirs, aménagement de carrefours dangereux, aménagement de dispositifs ralentisseurs de vitesse, etc.

Action 4 : mettre en œuvre des zones d'aménagement communal concerté en accordant une attention accrue à l'environnement, à la mobilité douce, aux constructions passives et aux énergies renouvelables

Les zones d'aménagement communal concerté – ou Z.A.C.C. – sont, au plan de secteur, des lieux pour lesquels les affectations n'ont pas été définies. Elles constituent ainsi les « pages blanches du territoire » où peut encore s'écrire la façon dont on envisagera leur aménagement. Ces affectations sont déterminées en fonction de la localisation, du voisinage, des noyaux d'habitat, de la performance des réseaux de communication et de distribution, des coûts d'urbanisation à court, moyen et long terme par rapport aux besoins de la commune et des affectations envisagées pour les autres Z.A.C.C., y compris sur le territoire des communes limitrophes.

Leur mise en oeuvre s'effectue à l'initiative et en concertation avec la Commune sur base d'un rapport urbanistique et environnemental (R.U.E.) permettant d'offrir une vue d'ensemble sur les possibilités d'aménagement des espaces.

Action 5 : renforcer la dimension environnementale en matière d'urbanisme

La commune de Chaudfontaine rassemble et croise différentes typologies de l'architecture traditionnelle wallonne. Il en résulte une diversité dans les principaux types de construction anciens ou nouveaux : bâti traditionnel rural, bâti traditionnel semi-urbain et urbain, bâti mitoyen, bâtiments pavillonnaires quatre façades, bâtiments groupés homogènes, type néo-rural, type résolument contemporain, etc.

Dès à présent, les concepts du développement durable doivent systématiquement être intégrés aux projets urbanistiques de quelque nature qu'ils soient (nouvelle construction, rénovation, réhabilitation), comme par exemple lutter contre l'imperméabilisation des sols par des aménagements d'abords adéquats ou encore d'avoir recours aux énergies renouvelables. Le concept d'éco-quartier doit aussi se développer.

Actions déjà réalisées ou en cours

Plans communaux d'aménagement à Mehagne et Vaux-sous-Chèvremont

Rapports urbanistiques et environnementaux pour des zones d'aménagement communal concerté à Beaufays

Opérations de revitalisation urbaine : aménagement de la Place André Musch à Embourg et site de Basse Ransy à Vaux-sous-Chèvremont

Aménagement de la place Foguenne à Vaux-sous-Chèvremont

Aménagement d'une zone de terminus de bus à Vaux-sous-Chèvremont

Objectif 2 : accompagner l'évolution des besoins en matière de logement

ZOOM

Action 6 : promouvoir l'action de l'A.I.S. (contacts entre propriétaires et locataires)

Des logements sont laissés inoccupés en raison des difficultés que les propriétaires rencontrent pour les adopter aux besoins ou aux normes actuels.

Par l'adhésion à une A.I.S., une aide peut être apportée tant pour une amélioration du logement que l'encadrement des occupants.

Une liste des logements potentiellement concernés est établie et les contacts sont pris par l'A.I.S. avec les propriétaires afin de remettre ces logements dans le cadre locatif.

Action 7 : adapter le parc immobilier notamment pour les personnes âgées et les ménages de petite taille

Le parc immobilier comprend de très grands logements sous occupés qui doivent être réadaptés aux besoins mis en évidence par les dernières études démographiques.

Ceci se fera en encadrant leur transformation en plusieurs logements de petite taille ou en favorisant les projets tels que les chambres d'hôtes, dans le cadre de l'hébergement touristique ou de projets d'accueil familial des aînés.

Action 8 : inciter à la réaffectation des logements inoccupés

La présence de logements inoccupés est de nature à être source de « mal être » de la population.

L'adoption d'une taxe frappant tout immeuble laissé inoccupé veut amener les propriétaires à remettre sur le marché un potentiel non négligeable de logements et ce sans avoir un impact négatif en matière d'aménagement du territoire.

Actions déjà réalisées ou en cours

Création d'un service communal du logement

Adhésion à l'Agence Immobilière Sociale (A.I.S.)

Avec le soutien du Foyer de la Région de Fléron :

- Création de logements moyens dans le cadre de la Rénovation de l'ancienne ferme « Geuzaine » à Beaufays

- Rénovation et amélioration des logements sociaux de la rue Boden à Vaux-sous-Chèvremont

- Création de six logements durables rue Marcel Thiry à Vaux-sous-Chèvremont

Objectif 3 : se déplacer autrement en privilégiant la mobilité douce, l'intermodalité et l'accessibilité pour tous

ZOOM

Action 9 : poursuivre le développement de circuits de mobilité sécurisés (C.M.S.) dans les différents villages et les plans de déplacements scolaires (P.D.S.) pour les écoles

S'il apparaît aujourd'hui que la voiture reste le moyen de transport principal utilisé et souvent indispensable pour la plupart des déplacements, il n'en demeure pas moins que les moyens de transport dits alternatifs (vélo, marche à pied, transports en commun, etc.) peuvent aussi apporter des solutions de déplacements au quotidien, permettant ainsi, de réduire le trafic automobile notamment aux abords des écoles.

Dans ce cadre, la commune de Chaudfontaine a choisi de développer des circuits de mobilité sécurisés dans chaque village valorisant ainsi le développement des modes de déplacement doux (chemins, pistes cyclables,…) et reliant les quartiers entre eux ainsi qu'aux commerces, aux écoles ou aux infrastructures communautaires. Ces « itinéraires bis » favorisent en outre l'intermodalité avec les transports en commun et prennent en compte la spécificité des personnes à mobilité réduite.

Premier circuit de mobilité sécurisé initié dans la commune, le « réseau Beaufays bis », par exemple, est un itinéraire permettant ainsi de relier les différents quartiers et les pôles d'attractivité du village via un cheminement sécurisé ou à sécuriser à certains endroits.

Autre conséquence de cette prise en considération de l'importance de la mobilité au quotidien, des Plans de déplacements scolaires sont en cours de réalisation à Beaufays et à Ninane, avec à la clé un inventaire des aménagements existant aux abords des écoles et des recommandations en vue de l'amélioration de la sécurité et de la mobilité.

Action 10 : valoriser les chemins et sentiers vicinaux

Un souci tout particulier est apporté à la mise en valeur des sentiers et chemins qui sillonnent la commune et constituent autant d'alternatives aussi agréables que sûres pour les petits déplacements. C'est ainsi que chaque année, la commune prévoit des travaux spécifiques d'aménagement et d'entretien par tiers en vue de maintenir et d'améliorer l'accessibilité à ces chemins et sentiers vicinaux et aux itinéraires balisés des promenades pédestres et des circuits VTT.

La participation annuelle de la commune, avec l'appui du plan communal de développement de la nature, à l'opération « rendez-vous sur les sentiers » proposée par l'asbl Sentiers.be contribue aussi à la valorisation des cheminements doux. La sélection récente de Chaudfontaine par la Région wallonne comme commune-pilote pour développer un réseau communal de mobilité douce renforcera aussi la prise en compte effective de l'intérêt suscité pour les voies de communication douces usuelles.

Action 11 : aménager des parkings de covoiturage

L'augmentation du nombre de passagers par véhicule peut assurer le transport de personnes supplémentaires tout en décongestionnant le réseau routier. La plupart des véhicules circulent avec trois ou quatre places libres. Une des solutions possibles est d'encourager les migrants journaliers à pratiquer le covoiturage.

En partenariat avec la Province de Liège, deux parkings de covoiturage sont prévus à Beaufays et à Embourg, à proximité immédiate des accès autoroutiers.

Action 12 : mettre en place le projet Covoit'stop

Si le territoire communal est bien desservi grâce aux axes de communication et aux lignes de bus, il n'en demeure pas moins que quelques endroits présentent des difficultés de desserte locale.

Pour combler cette petite lacune, la Commune a choisi d'adhérer au projet covoit'stop (auto-stop de proximité) proposé par le Groupement régional économique d'Ourthe–Amblève (G.R.E.O.A.). Des arrêts covoit'stop seront judicieusement répartis sur la commune et signalés par des panneaux. Le piéton se rendra alors à un arrêt covoit'stop muni de son brassard, montrant une vignette qu'il aura reçue lors de son inscription et éventuellement un carton indiquant sa direction. Quant à l'automobiliste, il place sa vignette sur son pare-brise, charge le piéton s'il va dans la même direction et l'amène aussi loin que possible en fonction de son propre itinéraire.

Covoit'stop propose ainsi un auto-stop de proximité entre habitants du quartier, pour circuler dans les environs ou rejoindre une gare, un arrêt de bus, …

Action 13 : permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et faciliter l'accès aux services pour le plus grand nombre, notamment, dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs

L'accès aux services et aux offres de la commune, notamment, en termes de logement, de déplacement, d'activités et d'équipements culturels et sportifs, de services de proximité, … doit être facilité pour tout à chacun avec une attention particulière pour les personnes à mobilité réduite.

Actions déjà réalisées ou en cours

Création d'une cellule Mobilité pluridisciplinaire

Réalisation d'une piste cyclable rue de Louveigné à Beaufays

Aménagement de cheminements piétons et cyclistes pour les circuits de mobilité sécurisés à Beaufays et Vaux-sous-Chèvremont

Création d'une liaison verte à Chaudfontaine-Sources

Campagne annuelle d'entretien et d'aménagement de chemins et sentiers vicinaux

Création de zones bleues à Embourg et Vaux-sous-Chèvremont

Etablissement d'un plan de déplacement scolaire pour les écoles de Beaufays

Lancement d'un plan de déplacement scolaire pour l'école de Ninane

Participation annuelle de la commune à la semaine de la mobilité ou au printemps de la mobilité

Enquête déplacements domicile – travail pour les agents communaux (tous les 3 ans)

Objectif 4 : préserver un cadre de vie agréable

ZOOM

Action 14 : valoriser les paysages remarquables induits par la diversité du territoire

Grâce à l'extraordinaire variété de son relief et la diversité de ses paysages, le territoire de la commune de Chaudfontaine offre à tout moment, de larges panoramas sur les vallées arborées de l'Ourthe et de la Vesdre et sur les horizons lointains du Pays de Herve, du Condroz, des Ardennes et de la périphérie de la ville de Liège.

L'hydrographie, le relief, l'affectation des sols non bâtis (bois, prairies, vergers, etc.), l'habitat et les infrastructures constituent les cinq composantes principales qui caractérisent le patrimoine naturel paysager de la commune.

Avec ces atouts, 50 paysages remarquables ont ainsi pu être identifiés et classifiés en périmètre d'intérêt paysager et de points de vue remarquables locaux et régionaux.

Des actions spécifiques de valorisation de paysages se sont déjà concrétisées, notamment, dans le cadre du Plan communal de développement de la nature : dépliant thématique, panneaux didactiques avec photographies panoramiques, aménagement de plates formes paysagères (terril de Basse Ransy), …

Pour conserver l'intérêt paysager apprécié par les habitants, les touristes et les usagers, les actions de valorisation paysagères doivent être amplifiées par des opérations de reconquête paysagère (défrichage de la végétation à certains endroits, maintenir les versants et crêtes boisés, etc.).

Action 15 : améliorer la qualité des espaces verts publics

Les espaces verts publics constituent des espaces très appréciés du public.

Aujourd'hui, la vocation sociale et écologique remplie par ces espaces doit tendre vers des aménagements adéquats et une gestion plus écologique (usage d'essences et d'espèces d'arbres et arbustes plus locales et moins horticoles, cheminements naturels, …) tenant compte de la fréquentation du public.

Action 16 : veiller au rôle joué par les agriculteurs dans le développement territorial

Jusqu'au milieu du 20ème siècle, l'aspect de la commune était majoritairement rural. Depuis une quinzaine d'années, la surface agricole a diminué et l'agriculture ne représente plus un secteur socio-économique essentiel.

L'agriculture reste néanmoins importante pour le maintien d'un paysage rural à la périphérie de la zone urbaine de Liège et aux confins des régions du Pays de Herve et du Condroz.

En tant que « jardiniers » du territoire, les agriculteurs remplissent ainsi un rôle très important dans le façonnage de l'espace rural et dans le maintien d'un cadre de vie agréable entre ville et campagne. La pérennité de l'activité agricole doit dès lors être favorisée.

Action 17 : assurer le maintien de plaines de jeux de qualité

Les plaines ou aires de jeux sont un lieu de détente important pour les enfants et leur famille. Ces terrains ou espaces de jeux disposent d'équipements qui peuvent être utilisés collectivement par des enfants ou des jeunes à des fins de jeu.

Dans un souci de qualité et de sécurité, des budgets spécifiques sont prévus pour permettre à la commune de sécuriser et d'entretenir les plaines de jeux d'une manière régulière.

Action 18 : continuer à lutter contre les incivilités environnementales

Si Chaudfontaine dispose d'un cadre de vie agréable assurant le bien-être de ses habitants, elle n'en demeure pas moins être victime d'incivilités environnementales (dépôts clandestins de déchets, tags, dégradation de mobilier urbain et de plantations, etc.).

Pour pallier à ce problème, la commune a adopté des règlements spécifiques en matière de délinquance environnementale et un système d'amendes administratives a été mis en place afin de sanctionner rapidement les incivilités.

Un agent constatateur en environnement a été engagé pour constater les infractions. L'appui de la police locale et le réseau des caméras de sécurité contribuent également à lutter contre les infractions en matière d'environnement, de vandalisme et de comportements inciviques.

Actions déjà réalisées ou en cours

Sécurisation des aires de jeux

Inventaire et suivi des paysages remarquables de la commune

Plantations d'arbres, arbustes et haies d'espèces indigènes dans divers espaces verts de la commune

Conseils d'amélioration du cadre de vie par des articles spécifiques dans la revue communale « Vivre à Chaudfontaine » et sur le site internet communal

Mesures agri-environnementales développées par quelques agriculteurs de la commune

Engagement d'un agent constatateur en environnement

Axe 2 : Chaudfontaine, pour un environnement de qualité et une gestion durable des ressources

Aujourd'hui, la gestion des ressources naturelles représente la priorité des préoccupations environnementales. Nos modes de vie, de production et de consommation doivent être compatibles avec le renouvellement des ressources naturelles.

Les zones urbaines sont des espaces où les enjeux de consommation d'énergie, d'eau, de pollution ou de déchets sont bien présents. L'amélioration de la qualité de vie mais aussi la lutte contre la dégradation des ressources naturelles nécessitent que chacun - collectivités, habitants, acteurs économiques, touristes – adopte une attitude responsable.

Objectif 5 : protéger les ressources en eau, valoriser les cours d'eau et assainir les sols pollués

Chaudfontaine constitue un site hydrogéologique exceptionnel où émergent des sources aquifères d'une qualité enviée de tous. Il est essentiel de protéger cette ressource qui constitue une spécificité locale reconnue à l'échelle mondiale. Rivières (Vesdre et Ourthe), ruisseaux et étangs représentent aussi des éléments d'attractivités naturelles et paysagères qu'il convient de valoriser.

Objectif 6 : développer des pratiques éco-responsables en matière de gestion de l'énergie et des déchets

Indépendamment des économies substantielles qu'elle laisse entrevoir, la gestion rationnelle et responsable de l'énergie est un facteur essentiel du développement durable. Il en est de même pour la gestion des déchets qui doit engendrer des actions liées à la prévention, au recyclage et à la réutilisation. En s'engageant dans une démarche d'Agenda 21 local, Chaudfontaine veut montrer l'exemple par des pratiques éco-responsables dans son fonctionnement: diminution des consommations d'énergie et d'eau, gestion optimisée des déchets, critères sociaux et environnementaux dans les achats des fournitures techniques (produits d'entretien, …) et administratives (papier, …). Les ménages doivent aussi prendre conscience de l'utilité d'appliquer ces pratiques au quotidien.

Objectif 7 : promouvoir la biodiversité et gérer le patrimoine arboré

La diversité floristique et faunistique du territoire communal peut être considérée comme très satisfaisante, sinon riche dans le contexte régional, grâce à la présence de milieux très variés, tels les massifs forestiers, landes calaminaires, bocages, affleurements rocheux, rivières, ruisseaux, etc.

La commune dispose également d'un vaste patrimoine arboré constitué d'arbres de bois, de parcs et d'alignement qu'il convient de gérer, entre autres, par des diagnostics phytosanitaires.

Bien que la commune soit richement dotée en jardins et en espaces verts, il n'en demeure pas moins que certains jardins particuliers ne soient pas vraiment intéressants pour la biodiversité. Des actions concrètes en ce sens doivent s'amplifier.

Objectif 5 : protéger les ressources en eau, valoriser les cours d'eau et assainir les sols pollués

ZOOM

Action 19 : poursuivre la surveillance et la protection de la nappe aquifère thermominérale

La zone de protection de la nappe aquifère thermominérale de Chaudfontaine dans laquelle résident près de neuf cents familles représente le périmètre théorique au sein duquel les eaux de pluie s'infiltrent dans le sol à Embourg, Chaudfontaine et Ninane avant de percoler à travers des roches calcaires et de revenir à la surface quelque soixante ans plus tard et de nous donner l'eau minérale que nous connaissons tous.

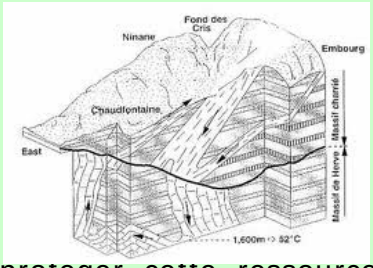

Il est essentiel de protéger cette ressource qui constitue en outre une spécificité locale reconnue à l'échelle mondiale. Afin de préserver cette zone de toute pollution, un état des lieux a permis de localiser avec précision les éléments de risque potentiel, notamment par le biais de l'inspection des citernes à mazout ou de la surveillance des chantiers de construction. Une brochure explicative a été rédigée et distribuée dans les foyers concernés. Les efforts de protection seront poursuivis.

Action 20 : soutenir les actions des contrats de rivière Vesdre et Ourthe

La Commune de Chaudfontaine est sillonnée par deux cours d'eau, l'Ourthe et la Vesdre, qui font l'objet de Contrats de rivière conclus entre tous les acteurs publics et privés et visant à concilier les multiples fonctions et usages des rivières, de leurs abords et des ressources en eau.

La Commune a été l'un des importants moteurs du Contrat de rivière de la Vesdre et ses actions se sont étendues à un programme de nettoyage régulier des berges de la Vesdre ou encore à une étude de l'éradication des plantes invasives.

Nous pouvons maintenant affirmer qu'une amélioration significative de la qualité des eaux de surfaces est perçue depuis plusieurs années, cette constatation trouvant son origine dans les importants efforts consentis afin de compléter l'égouttage de nos villages et d'améliorer l'assainissement des eaux usées.

L'action combinée de la Commune et des cercles de pêches des Contrats de rivières contribue également à repeupler de poissons nos rivières et ruisseaux.

Action 21 : rendre l'accès à la Vesdre et à l'Ourthe à certains endroits

Les cours d'eau qui sillonnent la commune représentent des attraits naturels et paysagers non négligeables. Afin de valoriser pleinement ces rivières en se les réappropriant notamment sur le plan visuel, il conviendra d'aménager des ouvertures et des accès par des opérations d'ordres urbanistique et environnemental.

Action 22 : continuer les travaux d'égouttage prévus dans le cadre des plans d'assainissement des sous-bassins hydrographiques (P.A.S.H.)

Les Plans d'assainissement par sous-bassin hydrographiques délimitent et définissent pour toute zone urbanisable au plan de secteur, le régime d'assainissement en vigueur (assainissement collectif, autonome ou transitoire).

Afin d'assurer l'épuration des eaux usées, il convient de poursuivre la mise en œuvre des P.A.S.H de l'Ourthe et de la Vesdre par des travaux d'égouttage, d'informer la population notamment par l'intermédiaire des permis d'urbanisme, d'appliquer la réglementation relative à l'obligation pour les habitants d'épurer les eaux usées et de renforcer les mécanismes de contrôle.

Action 23 : poursuivre l'assainissement des sols

Sur base de l'inventaire des sites à réaménager (S.A.R.), anciennement dénommés S.A.E.D. (sites d'activités économique désaffectés) et des analyses de la S.P.A.Qu.E (Société publique d'aide à la qualité de l'environnement), des sites ont été réaménagés et assainis notamment grâce à des opérations urbanistiques (revitalisation urbaine, plans communaux d'aménagement).

Il s'agit de continuer dans cette voie notamment en tenant compte des dispositions prévues par le « décret sols » visant à prévenir l'appauvrissement et l'apparition de la pollution du sol, à identifier les sources potentielles de pollution, à organiser les investigations permettant d'établir l'existence d'une pollution et à déterminer les modalités de l'assainissement des sols pollués.

Actions déjà réalisées ou en cours

Participation annuelle à l'opération « rivières propres »

Inventaire de toutes les citernes à mazout dans le périmètre de la nappe aquifère thermominérale et mise en place de mesure de protection

Etude des états biologique et physico-chimique de tous les ruisseaux de la commune (dans le cadre du P.C.D.N.)

Valorisation didactique des rivières et ruisseaux (panneaux d'information et dépliants)

Assainissement de stations services

Objectif 6 : développer des pratiques éco-responsables en matière de gestion de l'énergie et des déchets

Action 24 : poursuivre l'audit énergétique des bâtiments communaux actuels ou à venir

Une gestion économiquement respectueuse de l'environnement nécessite l'adaptation de notre mode de consommation des énergies. Ce qui est vrai pour les ménages, est plus vrai encore pour notre Commune. Les bâtiments communaux doivent être éclairés, chauffés, alimentés en fluides, en respectant les données environnementales et économiques actuelles. Le coût des énergies prend ainsi une place prépondérante dans le budget communal.

Les audits énergétiques réalisés sur certains bâtiments communaux ont permis de mettre en évidence les pertes thermiques ou un mauvais fonctionnement de certaines installations par exemple.

Il s'agit maintenant de mettre en œuvre les résultats de l'audit par la mise en place des solutions de nature à diminuer la consommation et/ou les coûts énergétiques des sites, en maintenant les conditions actuelles de fonctionnement et de confort (isolation, modalités de fonctionnement), et à la détermination de solutions alternatives (panneaux solaires, double vitrage, système de chauffage différent).

ZOOM

Action 25 : maîtriser les coûts énergétiques et promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie notamment par la réalisation de centrales hydroélectriques sur la Vesdre

Des projets de centrales hydroélectriques sont en cours. L'un concerne le barrage Bacquelaine et l'entreprise d'embouteillage des eaux de la S.A. Sources Chaudfontaine. Un autre concerne l'entrée du bief de Hauster et le Château des Thermes.

Ces deux entreprises fonctionneront pour partie grâce à l'énergie renouvelable. En outre, une des centrales sera associée à une récolte de déchets que charrie la rivière tout au long de son trajet. Une centrale permettra aussi d'alimenter le parc de Hauster pour l'éclairage de certains arbres remarquables et les œuvres du Festival des 5 Saisons.

Cette mise en valeur de la Vesdre en tant que ressource électrique propre s'inscrit ainsi dans les démarches de développement durable développées par le concept Cittaslow et l'Agenda 21 local. Des actions participant au développement des énergies renouvelables tout en favorisant les économies d'énergie doivent se poursuivre au sein de la commune tant pour les bâtiments communaux actuels ou à venir que pour les habitations particulières.

Action 26 : envisager le renouvellement de la flotte des véhicules communaux par des véhicules hybrides ou « propres »

Au niveau communal, les véhicules hybrides ou « propres » constituent la voie d'avenir dont la mise en œuvre se fera de façon progressive au fil des besoins de remplacement.

Action 27 : amplifier les actions de prévention, de tri sélectif et de recyclage des déchets

La commune assure la collecte et le tri de ses déchets tant pour ceux produits au sein de l'administration (papiers, PMC, etc.) qu'à l'extérieur (déchets verts, …). En outre et pour aider à la gestion des déchets au quotidien, différentes possibilités sont proposées par la commune avec le soutien d'Intradel pour le ramassage des déchets ménagers (conteneurs à puce), le tri sélectif, le recyclage et la réutilisation de certains types de déchets (recyparc et parc à déchets verts, ramassage des objets encombrants, papiers-cartons, PMC, bulles à verre, etc.).

Toutefois, ne dit-on pas que le meilleur déchet est celui qui n'existe pas. C'est ainsi qu'à ce stade, les citoyens et les consommateurs, peuvent contribuer en matière de déchets, à un meilleur cadre de vie en adoptant des comportements de consommation plus respectueux de l'environnement et de la santé. C'est ce que l'on appelle aujourd'hui l'éco-consommation. Organisation du ménage, choix des produits ou de services, utilisation des produits et des ressources, gestion des déchets (réduction des emballages, réutilisation et recyclage de différents produits, etc.), ... Autant de moments où les habitants peuvent agir.

Avec l'aide d'Intradel, diverses actions de prévention et de tri sélectif des déchets s'amplifieront notamment dans les écoles.

Actions déjà réalisées ou en cours

Remplacement d'une chaudière par une chaudière à basse consommation pour le complexe sportif d'Embourg

Audit énergétique pour les bâtiments communaux les plus énergivores

Remplacement de chassis à la Maison communale

Placement de nouveaux éclairages économiques

Utilisation de guirlandes lumineuses de type LED pour les décorations des fêtes de fin d'année

Formation de guides énergie, avec l'appui du C.P.A.S.

Acquisition d'un vélo de type VTT à assistance électrique

Actions d'information et de sensibilisation au compostage à domicile, avec la collaboration d'Intradel et du Cercle horticole (conférences, etc.)

Actions de sensibilisation à la prévention, au tri et au recyclage des déchets dans les écoles et sur les marchés, avec la collaboration d'Intradel

Eco-conseils dans le « Vivre à Chaudfontaine » et sur le site internet communal et diffusion de brochures didactiques.

Objectif 7 : promouvoir la biodiversité et gérer le patrimoine arboré

Action 28 : soutenir les actions du plan communal de développement de la nature (P.C.D.N.)

Depuis 1995, année européenne de la conservation de la nature, Chaudfontaine vit au rythme du Plan communal de développement de la nature. L'objectif de ce plan, essentiellement participatif, est d'aider la commune à organiser et à structurer sur son territoire un ensemble d'actions favorables au patrimoine naturel (réseau écologique) tout en tenant compte de l'aspect social et économique.

Sur base de l'inventaire du patrimoine naturel et paysager, plusieurs actions s'inscrivant dans les différentes thématiques des groupes de travail (tourisme et mobilité douce, paysages, eaux, espaces verts, combles et clochers et information / sensibilisation) ont été proposées, programmées et réalisées par la cellule de coordination et le partenariat local du P.C.D.N. essentiellement composé de bénévoles motivés. Le soutien à cette dynamique doit se poursuivre.

A l'image du P.C.D.N., chaque citoyen peut aussi contribuer à maintenir ou reconstituer le réseau écologique par diverses actions telles l'installation de haies vives et la plantation d'arbres et arbustes indigènes, la création de mares, etc.

Action 30 : développer et valoriser les espaces verts publics

Riche de ses bois communaux et landes calaminaires (Bois-les-Dames, Lande de Mehagne, Bois des 4 Corneilles, …) intégrés au réseau Natura 2000 et de ses grands parcs publics, Chaudfontaine représente ainsi le « jardin » de Liège. Pour garder cette image de marque et continuer à maintenir un cadre verdoyant favorable à la biodiversité, les actions de développement et de valorisation des espaces verts publics doivent se poursuivre.

ZOOM

Action 29 : gérer le patrimoine arboré communal

Suite à différentes tempêtes, conditions hivernales ou affaiblissements d'arbres par la prolifération d'agents pathogènes (champignons, bactéries, insectes parasites), des chutes d'arbres ou de branches importantes se sont produites dans différents parcs et sur les voiries.

Dans un but préventif et d'un point de vue de la sécurité publique notamment, une étude approfondie (diagnostics phytosanitaire et de stabilité) avec des techniques appropriées (tomographie, etc.) d'arbres remarquables, d'arbres de parcs et d'alignements a été réalisée fin 2008 et en 2009.

En vue d'établir le suivi à adopter dans la gestion du patrimoine arboré (opérations de taille et d'entretien, traitements divers, prises de décision d'abattage ou de conservation des arbres, etc.), il a été jugé opportun de poursuivre et d'amplifier cette étude en 2011 afin de gérer et de protéger au mieux les arbres, éléments paysagers, souvent très appréciés de nos concitoyens de par le caractère verdoyant qu'ils maintiennent dans nos villages.

Cette étude mettra alors en avant les points sensibles des arbres et leurs maladies éventuelles, la finalité de ce travail consciencieux étant de parvenir, avec le concours de l'outil informatique, à une gestion plus durable du patrimoine arboré : là où la tronçonneuse serait jadis passée sans réflexion, des soins et méthodes de coupe sont aujourd'hui proposés.

Bien évidemment, les éventuels abattages d'arbres seront compensés par diverses plantations adaptées à la configuration des lieux.

Action 31 : promouvoir la biodiversité des jardins

Notre commune est richement dotée en jardins et en espaces verts. Mais tous les jardins sont-ils vraiment intéressants pour la biodiversité ? Une réponse négative semble malheureusement devoir s'imposer.

C'est pourquoi, la Commune en collaboration avec l'a.s.b.l. Natagora a créé un jardin nature sur un terrain communal de la rue les Oies à Beaufays. Ce travail consiste en la réalisation de plantations-types de nos régions particulièrement adaptées aux différents sols rencontrés sur le territoire calidifontain afin de servir d'exemple et peut-être de modèle auprès des citoyens intéressés.

Grâce à cet exemple concret proposé par des professionnels de la biodiversité, nos administrés pourront y trouver une nouvelle inspiration et bénéficier du savoir-faire des paysagistes pour tendre vers un maillage écologique cohérent entre les jardins privés et les espaces verts publics.

ZOOM

Action 32 : poursuivre la lutte contre les plantes invasives

Depuis quelques temps, la Région wallonne dénonce la prolifération préoccupante de plantes invasives dont la berce du Caucase, la balsamine de l'Himalaya et la renouée asiatique. Ces plantes invasives sont une menace importante pour la biodiversité et la berce du Caucase peut aussi avoir un impact direct sur la santé publique en raison des graves brûlures causées par simple contact avec la sève des plantes.

Considérant l'importance de cette problématique, la commune a adopté un règlement communal visant à endiguer le développement de certaines plantes invasives et a prévu des budgets spécifiques pour la mise en œuvre d'un marché de service relatif à l'élimination de ces plantes invasives.

La lutte contre les plantes invasives doit absolument se poursuivre avec le soutien de la Région wallonne et des contrats de rivières Vesdre et Ourthe.

Actions déjà réalisées ou en cours

Etude phytosanitaire et de stabilité des arbres remarquables, d'alignement et de parcs

Travaux annuels spécifiques de suivi sanitaire des arbres

Plan d'aménagement forestier pour les landes et bois communaux et adhésion à la charte forestière durable

Acquisition de parcelles boisées pour augmenter le patrimoine forestier

Zones Natura 2000

Règlements communaux spécifiques en matière environnementale :
- conservation de la nature - abattage et protection des arbres et des haies
- lutte contre le développement de certaines plantes invasives
- délinquance environnementale

Travaux de service d'élimination de plantes invasives

Adhésion à la charte « BiodiverCités »

Jardin naturel rue les Oies à Beaufays

Restauration d'un verger avec des anciennes variétés fruitières dans le parc communal à Embourg

Adhésion au plan Maya (actions en faveur des abeilles)

Axe 3 : Chaudfontaine, pour une économie dynamique tournée vers l'avenir

L'attractivité d'une commune repose essentiellement sur la mise en valeur de ses atouts mais aussi sur ses facilités d'accessibilité. Le développement et le renforcement du tissu économique y sont ainsi étroitement liés.

En vue d'assurer une bonne complémentarité des pôles environnementaux, économiques et sociaux, il convient de faire progresser les acteurs économiques dans des démarches du développement durable mais aussi de développer des activités responsables tenant compte du cadre de vie et du bien-être des habitants.

Objectif 8 : encourager et soutenir les acteurs du développement économique

Des entreprises de renom international, de nombreux commerces et un secteur tertiaire très développé caractérisent les spécificités économiques de la commune. Sources d'emplois, de ressources financières, de technologies et de savoir-faire, ces activités diversifiées doivent pouvoir se développer, tout en réfléchissant sur les possibilités de mixité acceptables entre les fonctions économiques et résidentielles pour chaque village, afin de conserver des villages dynamiques et sans nuisance pour les habitants.

Objectif 9 : compléter l'offre pour un tourisme de qualité

Le territoire communal de Chaudfontaine offre l'avantage d'une «mise au vert» à proximité immédiate de la ville de Liège. Les loisirs font partie du quotidien et les activités de détente y sont nombreuses et diversifiées: un riche patrimoine naturel, paysager et architectural, les balades pédestres et circuits VTT balisés, le RaVel (ancienne ligne 38), deux piscines dont une à toit ouvrant alimentée en eau thermale, le Fort Adventure de Chaudfontaine, Western City, le Casino, le mini-golf, la colline de Chèvremont avec la Basilique et la Chapelle Notre-Dame de Chèvremont, ... En toute saison, ces éléments constituent des atouts pour les manifestations, sportives, culturelles ou de détente qui sont organisées régulièrement. La collaboration entre les différents acteurs du tourisme avec les établissements Horeca et les commerces doit se développer et l'information touristique, s'amplifier pour offrir un tourisme de qualité.

Objectif 10 : poursuivre le développement du thermalisme

Chaudfontaine vit essentiellement de son thermalisme grâce au Château des Thermes. Situé dans la vallée de la Vesdre, au droit du parc arboré de Hauster, le Château des Thermes invite pleinement à profiter des bienfaits du thermalisme par une infrastructure de qualité invitant au repos et à la détente. Seul centre thermal en Belgique avec une eau de source à 34°C, ce lieu, synonyme d'accueil, de classe et d'élégance doit continuer à contribuer au développement d'un thermalisme de qualité.

Objectif 11 : adopter des nouveaux modes de consommation

En adhérant au concept Cittaslow, Chaudfontaine s'est engagée, entre autres, à valoriser les productions locales (alimentaires, patrimoine, culturelles), à participer au développement de marchés du terroir et artisanaux, à développer la philosophie Slow Food et l'éducation au goût dans les écoles, à promouvoir l'utilisation de produits alimentaires obtenus avec des techniques naturelles et compatibles avec l'environnement et à favoriser les contacts entre les consommateurs et les producteurs de qualité. Dynamique parmi d'autres, le marché des saveurs d'Embourg incitera très certainement à adopter des nouveaux modes de consommation favorables au concept du « bien-vivre ».

Objectif 8 : encourager et soutenir les acteurs du développement économique

Action 33 : être attentif aux besoins des entreprises locales, PME et commerçants

Le tissu économique local est varié et dense. A côté de grandes entreprises implantées de longue date sur le territoire, nombreuses sont les PME qui ont choisi de se développer à Chaudfontaine pour la qualité du cadre de travail et de son accessibilité. Les commerces locaux apportent aussi leur pierre à l'édifice économique.

Les contacts privilégiés, les relations de confiance et le dialogue permanent avec les entreprises et les commerçants doivent être maintenus et amplifiés de manière à permettre le développement harmonieux de l'économie locale.

ZOOM

Action 34 : mener une réflexion en matière de politique foncière pour accueillir les activités

L'activité économique locale est parfois confrontée à un manque de disponibilités foncières pour certaines entreprises.

Pour conforter l'activité économique, la commune, par l'intermédiaire entre autres des recommandations du schéma de structure, examine les possibilités foncières permettant de maintenir, de développer et d'accueillir des entreprises et des PME sur son territoire tout en tenant compte des aspects environnementaux et sociaux.

Cette réflexion est alors menée en collaboration avec les entreprises et les PME mais aussi avec le soutien de la SPI + (agence de développement pour la Province de Liège).

Action 35 : sensibiliser les entreprises au développement durable

Afin d'intégrer la notion de développement durable au sein des différents secteurs d'activités, il convient de développer des actions de sensibilisation, entre autres, à l'égard des entreprises implantées dans des zones urbanisées, à proximité des habitations.

Des efforts ont déjà été consentis en ce sens par les entreprises concernées, notamment, par le respect des normes reprises dans les permis d'environnement (« permis d'exploiter »), par des processus faisant appel à l'utilisation rationnelle de l'énergie ou encore par la réalisation d'un plan de déplacement domicile-travail en matière de mobilité.

Actions déjà réalisées ou en cours

Adhésion de la commune au Groupement régional économique Ourthe Amblève (G.R.E.O.A.)

Journées découverte entreprises

Requalification des sites à vocation économique pour y accueillir des entreprises

Création d'une maison de l'emploi, en collaboration avec la commune de Trooz

Objectif 9 : compléter l'offre pour un tourisme de qualité

ZOOM

Action 36 : poursuivre le développement du Festival des Cinq Saisons au parc de Hauster

Depuis plusieurs années, Chaudfontaine axe sa politique environnementale sur la protection de la biodiversité et de ses sites naturels. Dans ce cadre, la commune, en s'appuyant sur l'expertise de l'asbl Les Ateliers d'Art contemporain, a mis sur pied le « Festival des 5 saisons » qui s'intègre dans un projet didactique et touristique déjà en développement au sein de la commune, et dans le réseau transfrontalier Euregio Meuse-Rhin mis en place avec les autres acteurs du projet intitulé BIOECOLOGICA.

Mariage harmonieux entre culture et nature, le Festival des 5 saisons est une fête permanente qui convie artistes, paysagistes et botanistes à faire du parc de Hauster à Chaudfontaine, un lieu d'art et d'expérimentations. Le projet est motivé par la volonté de faire découvrir des œuvres inédites et de sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité et de l'environnement, au développement durable et à la gestion différenciée des espaces verts. Un but d'escapade tout au long de l'année, jusqu'au bout de la cinquième saison, celle de l'imaginaire et de l'inspiration.

Action 37 : amplifier l'offre touristique de Chaudfontaine

Plus que jamais, Chaudfontaine doit se positionner en tant que pôle « nature et de bien-être » le plus proche de Liège. De part sa situation au sein de l'Euregio et de ses spécificités relatives au patrimoine vert et à l'eau, la commune se propose d'amplifier l'offre touristique, entre autres, en valorisant au mieux ses atouts naturels (bois, landes et rivières) et la piscine de Chaudfontaine dont la particularité unique est d'être alimentée en eau thermale et d'avoir un toit ouvrant. Le potentiel touristique sera ainsi valorisé de manière optimale.

Action 38 : promouvoir le tourisme vert

Le réseau balisé des quatorze promenades pédestres et des deux circuits VTT contribue assurément à la promotion du tourisme vert, notamment, par la (re)découverte du patrimoine naturel, architectural et paysager de la commune. Il convient dès lors d'être attentif à l'entretien des cheminements et du balisage. Cette promotion de tourisme vert est aussi assurée par la diffusion de la carte I.G.N. et des fiches descriptives des itinéraires balisés.

Action déjà réalisées ou en cours

Itinéraires balisés de promenades pédestres et circuits VTT

Festival des 5 saisons au Parc de Hauster

Aqualines

Festival Musique à la Source

Participation au projet « Pays des Terrils » et valorisation touristique, naturelle et paysagère du terril de Basse- Ransy à Vaux-sous-Chèvremont

Equipements forestiers et touristiques pour les bois communaux (pavillon, passerelles en bois, panneaux didactiques, etc.)

Liaison verte à Chaudfontaine-Sources reliant l'esplanade au parc de hauster

Agenda touristique de la Maison du Tourisme des Thermes et Coteaux

Package touristique

Objectif 10 : poursuivre le développement du thermalisme

ZOOM

Action 39 : accompagner l'expansion du thermalisme à travers le château des thermes

L'eau thermale est une ressource naturelle exceptionnelle pour Chaudfontaine. D'une qualité unique en Europe, elle est un élément essentiel pour le développement économique et touristique et du thermalisme au sein de la commune.

Par ses différents programmes de remise en forme et ses installations constituées d'un bain thermal à 34°C, de saunas, d'hammams, de jacuzzi et d'une clinique esthétique, le Château des Thermes, centre thermal prestigieux, contribue efficacement au développement d'un thermalisme de qualité à Chaudfontaine.

Un accompagnement pour les nouveaux projets s'avère indispensable.

Action 40 : poursuivre la promotion du thermalisme et de la santé par l'organisation de congrès

L'organisation de congrès scientifiques, médicaux et de séminaires divers doit être poursuivie de manière à valoriser au mieux le thermalisme et le bienfait qu'il représente pour la santé et le bien-être.

Action 41 : accroître le rôle polarisant de Source O Rama et de l'esplanade

Source O Rama, véritable aquascope pédagogique et ludique, basé sur les technologies les plus récentes, vise à faire découvrir les richesses de l'eau à travers un parcours permettant au visiteur de vivre le parcours de l'eau allant du nuage jusqu'à la résurgence de la source, un voyage qui, faut-il le rappeler, dure environ 60 ans dans le cas de l'eau de Chaudfontaine.

Le comptoir d'information du Syndicat d'initiative et de la Maison du Tourisme des Thermes et Coteaux installé à Source O Rama, le point de départ de plusieurs promenades pédestres, les infrastructures du Parc des Sources (plaine de jeux, location de vélos au pavillon Fourmarier,) et de l'Esplanade et ses abords (casino, zone humide de la Laide heid, mini-golf, etc.) constituent aussi des éléments favorisant l'offre touristique.

Il est cependant important de recentrer les principales activités sur le centre de Chaudfontaine-Sources.

Actions déjà réalisées ou en cours

Activités thermales au Château des Thermes

Congrès scientifiques, médicaux et séminaires divers

Adhésion à la Fédération thermale de Belgique

Objectif 11 : adopter des nouveaux modes de consommation

Action 42 : structurer une démarche d'achats responsables et durables

Aussi souvent que possible, des clauses environnementales et sociales seront intégrées dans les marchés publics se rapportant, entre autres, à l'acquisition de fournitures techniques (produits plus respectueux de l'environnement) et administratives (choix de papier issus de sources responsables, cartouches d'encre réutilisables, etc.).

Des opérations d'achats exemplaires permettront ainsi de sensibiliser le personnel communal mais aussi les citoyens et les usagers des services publics, aux pratiques de consommation responsables et durables. La dématérialisation des documents et la communication par voie électronique seront aussi développées quant cela s'avèrera possible.

Des conseils d'éco-consommation continueront à être promulgués au travers du « Vivre à Chaudfontaine » et du site internet communal assurant aussi déjà de nombreux liens vers des sites d'information et de sensibilisation spécialisés en la matière.

Action 44 : proposer des repas de qualité en s'attachant au concept « Slow Food »

Désireuse d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens, la commune de Chaudfontaine a développé toute une série d'actions concrètes en ce sens, ce qui lui a permis de rejoindre le réseau international de villes et communes du « Bien Vivre » et d'être labellisée Cittaslow.

Le concept « Slow Food », à l'origine de Cittaslow, a pour objectif de protéger la gastronomie et le plaisir de la table. Dans cette optique, des déjeuners « slow food » ont été organisés. Pour poursuivre cette logique, un marché public va être prochainement lancé afin de proposer aux écoles communales d'organiser la distribution de la soupe et des repas chauds en y associant les producteurs locaux et en développant un programme de sensibilisation des élèves à la nourriture saine.

ZOOM

Action 43 : promouvoir le marché des saveurs

Découvrir directement du producteur au consommateur: fruits et légumes, jus de fruits, charcuteries, fromages, pains... mais aussi déguster et acheter pains bio, huiles d'olive, confitures, foie gras, poulets, poissons et bien d'autres choses encore, c'est ce que propose le tout nouveau marché des saveurs, petit marché bio, de la Place Musch à Embourg.

Dans une atmosphère conviviale et digne des petits marchés de Provence, les maraîchers proposent leurs produits deux fois par mois (2ème et 4ème jeudi) à partir de 15h00 et ce jusqu'à 21h00.

Odeurs et saveurs bio sont de la partie. Chaudfontaine peut donc être digne de son label "Cittaslow". Il s'agit maintenant d'assurer la promotion de ce nouveau marché des saveurs ;

Action 45 : poursuivre et amplifier le développement des potagers ou des jardins nature dans les écoles

Quelques écoles disposent de terrains où enfants et enseignants cultivent des légumes ou aménagent des jardins nature.

Dans un but notamment didactique, ces heureuses initiatives méritent d'être développées dans les différentes écoles de manière à (ré)apprendre aux enfants l'intérêt que représente la culture des légumes et le développement d'actions « nature » notamment en terme de bien-être et de santé mais aussi pour les sensibiliser à une alimentation équilibrée, diversifiée et respectueuse de l'environnement ou encore à la biodiversité.

Action 46 : soutenir le commerce équitable

Le commerce équitable est un système d'échange visant à assurer des revenus décents aux paysans des pays en développement par des relations de solidarité directe avec les consommateurs du Nord. La démarche de commerce équitable consiste en une action collective d'organisation de nouveaux chemins de production et de distribution pour le marché international, basés sur des normes sociales, économiques et environnementales.

Divers organismes participant à cette démarche existent sur le territoire de la commune. En soutenant le commerce équitable, et plus particulièrement, les produits et les activités d'OXFAM (petits déjeuners, etc.), la commune s'inscrit alors résolument dans les principes de développement durables énonçant les relations Nord – Sud.

Actions déjà réalisées ou en cours

Adhésion au Convivium Slow food du Pays de Liège

Valorisation des produits légumiers issus des jardins communautaires

Promotion des produits locaux

Soutien aux activités organisées par OXFAM (petits déjeuners, etc.)

Articles d'information et de sensibilisation dans le « Vivre à Chaudfontaine »

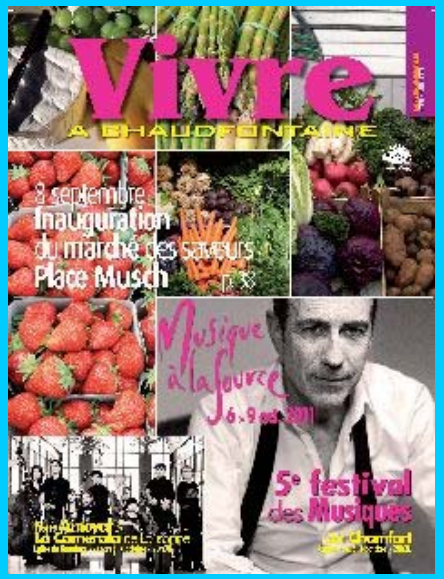

Axe 4 : Chaudfontaine, pour une participation citoyenne et une mobilisation des acteurs locaux

Dans une perspective de démarche participative telle qu'encouragée dans les différents plans et programmes de développement durable, la commune visera conformément à sa tradition à susciter et à organiser la participation des habitants en informant ceux-ci sur l'existence, l'objectif et le fonctionnement des outils de participation et en informant sur les projets et les décisions liés à l'Agenda 21 local.

Sur une optique du long terme, l'action citoyenne s'avère donc plus que jamais nécessaire pour préserver et améliorer ce cadre de vie dont nous profitons au quotidien et qui représente l'avenir de nos enfants.

Objectif 12 : améliorer le bien-être et la santé des habitants

Depuis plusieurs années, Chaudfontaine a développé des actions spécifiques se souciant de la qualité de l'environnement, du développement du tissu social et de la vie culturelle, tous ces éléments étant reconnus pour avoir une influence positive sur la santé. Ayant montré sa volonté constante d'améliorer le bien-être des habitants par des actions de prévention santé, notre commune a ainsi pu rejoindre le Réseau belge francophone des Villes Santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) depuis 2010. Il faut continuer sur cette lancée en poursuivant et en développant des actions destinées à améliorer le bien-être et la santé des habitants.

Objectif 13 : informer et sensibiliser les habitants au développement durable

La Commune de Chaudfontaine est soucieuse d'assurer l'évolution de son territoire dans le respect des principes du développement durable. Elle a donc développé des actions spécifiques en ce sens, très souvent, en y associant la population. Si l'information générale des citoyens est un préalable nécessaire à tout processus participatif, elle n'est pour autant pas suffisante. Il importe de mettre en œuvre une information spécifique à l'occasion de chaque nouvelle action tout en explicitant l'impact de celle-ci en termes de développement durable.

Objectif 14 : renforcer les liens sociaux et intergénérationnels

Des processus se sont mis en place pour favoriser les liens intergénérationnels et la dynamique des quartiers, notamment, au travers des projets du plan de cohésion sociale (P.C.S.). Des actions en ce sens doivent se poursuivent et s'amplifier pour renforcer les liens sociaux entre les habitants et développer des échanges intergénérationnels pour mieux vivre ensemble.

Objectif 15 : encourager les dynamiques participatives locales, suivre et faire suivre l'agenda 21 local

Le développement durable est une préoccupation qui doit mobiliser toutes les énergies et toutes les compétences. Chaudfontaine dispose en ce sens de conseils et groupes participatifs locaux qu'il convient d'encourager. La mise en œuvre de l'Agenda 21 local donne aussi l'occasion de valoriser les forces et les atouts de la commune mais aussi de créer un effet de mobilisation pour le développement durable auprès des habitants.

Objectif 12 : améliorer le bien-être et la santé des habitants

ZOOM

Action 47 : soutenir les actions du plan ville santé

Depuis plusieurs années, Chaudfontaine a développé des actions spécifiques se souciant de la qualité de l'environnement, du développement du tissu social et de la vie culturelle, tous ces éléments étant reconnus pour avoir une influence positive sur la santé.

Ayant montré sa volonté constante d'améliorer le bien-être des habitants par des actions de prévention santé, la Commune a ainsi pu rejoindre le Réseau belge francophone des Villes Santé de l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.) depuis 2010.

Plusieurs projets de sensibilisation à la santé (Santé à l'école ; Pour un logement sain et sûr ; Accès à la santé pour tous, …) seront poursuivis et élargis. Une Maison de la santé (lieu de rencontre, de participation et d'animation autour des questions sur la santé) verra bientôt le jour.

Les grandes lignes de force du Plan Santé définies par un comité de pilotage visent dès à présent à développer des actions concrètes liées à l'amélioration de la qualité de la vie des seniors et des personnes handicapées, à la promotion de l'environnement et la mobilité pour tous parallèlement au développement durable, à la promotion de la santé à l'école, à la promotion des « Quartiers en santé » et à la réduction des inégalités sociales en matière de santé.

Action 48 : poursuivre les activités pour les seniors

Depuis bon nombre d'années, la commune mène toute une série de projets en collaboration avec les associations de retraités actives à Chaudfontaine d'autant plus que la représentation des seniors âgés de 60 ans est particulièrement élevée.

Le Conseil consultatif des Aînés aide alors à développer des initiatives en émettant des avis sur des matières visant à améliorer l'autonomie et la qualité de vie des personnes âgées.

Action 49 : continuer et amplifier les collaborations entre la Commune et la Province de Liège en matière de santé

La commune restera le relais de Liège province Santé pour l'organisation de dépistages réguliers permettant de détecter certaines maladies ou certains risques : diabète, cholestérol, facteurs de risque cardiovasculaire, insuffisance rénale, affectation de la prostate, andropose…

Actions déjà réalisées ou en cours

Mise au point de plans « Canicule » et « Grands froids » dans le plan d'urgence communal

Organisation d'activités physiques pour les seniors

Organisation d'un jogging pour tous dans le cadre des Aqualines

Conférences thématiques sur la santé

Acquisition de défibrillateurs automatisés externes

Séances de dépistages mobiles sur le territoire de la commune, avec le soutien de la Province de Liège

Objectif 13 : informer et sensibiliser les habitants au développement durable

Action 50 : susciter la participation des habitants aux enquêtes publiques et aux réunions d'information

Les grands projets, entre autres, de développement territorial, d'urbanisme et d'environnement nécessitent souvent l'obligation d'organiser des enquêtes publiques et des réunions d'information ou de concertation à ce sujet.

Dans ce cadre, la commune incitera les citoyens à participer à ces enquêtes ou réunions par l'intermédiaire des groupes et conseils participatifs et via les comités de quartier qui pourront servir de relais.

Action 51 : poursuivre l'organisation d'activités liées au développement durable : expositions et conférences thématiques, balades guidées, etc.

Au fil des ans, diverses activités ont été organisées par la commune, telles les expositions et les conférences se rapportant au schéma de structure, au plan communal de développement de la nature, à la quinzaine du développement durable, à la biodiversité, au plan wallon de l'air, au compostage à domicile, à l'aménagement des jardins, à la santé, etc.

Ces activités doivent être poursuivies, voire amplifiées afin d'informer et sensibiliser le plus grand nombre au développement durable.

ZOOM

Action 52 : amplifier la diffusion d'informations ciblées sur le développement durable au travers de différents supports de communication

Informer, sensibiliser, faire savoir, renseigner, rendre compte, font partie des devoirs de la commune à l'égard de la population.

Ayant intégré ces priorités de longue date à la satisfaction de tous, la commune continuera à utiliser tous les supports de communication à sa disposition pour diffuser, entre autres, des informations ciblées sur le développement durable (Vivre à Chaudfontaine, brochures et dépliants thématiques, voies d'affichage, livres dans les bibliothèques, etc.).

Les nouvelles technologies en termes d'information et de communication continueront aussi à être utilisées largement notamment au travers du site internet communal, qui rappelons-le, a été jugé très favorablement par la Région wallonne pour la qualité de sa forme et de son contenu.

Actions déjà réalisées ou en cours

Enquêtes publiques fixées par les dispositions légales du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (C.W.A.T.U.P.E.) et du Code de l'environnement

Réunions d'information spécifiques

Participation à la campagne citoyenne « ca passe par ma commune »(www.capasseparmacommune.be)

Organisation d'une quinzaine du développement durable en mai 2011

Balades pédestres et cyclistes guidées et commentées, en collaboration avec le PCDN, le Royal Syndicat d'initiative, la Cellule Mobilité, …

Conférences thématiques (compostage à domicile, biodiversité dans les jardins, …), avec la collaboration, entre autres, du Cercle Royal horticole de Vaux-sous-Chèvremont – Chaudfontaine et Intradel

Objectif 14 : renforcer les liens sociaux et intergénérationnels

Action 53 : poursuivre l'organisation de fêtes intergénérationnelles

Dans le cadre du projet « Carrefours des Générations » initié par la Fondation Roi Baudouin, chaque conseiller du conseil communal des enfants avait fait son enquête au sein de sa famille, à travers les générations, en réalisant un arbre généalogique original. Une façon d'introduire au grand public cette volonté de créer de l'intergénérationnel.

En avril 2010, une fête intergénérationnelle à destination des familles a permis de mettre en contact diverses associations, les aînés et les enfants et de voir et connaître les projets intergénérationnels développés au sein de la commune.

Des initiatives en ce sens doivent se poursuivre de manière à favoriser les liens entre les différentes générations.

Carrefours des GÉNÉRATIONS

Action 55 : soutenir les fêtes locales et les comités de quartier (barbecues, etc.)

De nombreuses activités sont organisées à l'initiative d'associations de commerçants, de comités des fêtes ou de quartiers. La commune continuera à soutenir ces activités et les organisations permettant de favoriser et de développer le lien social.

ZOOM

Action 54 : promouvoir les jardins communautaires

Le développement durable, c'est aussi réapprendre à savourer les bonnes choses et notamment à se souvenir des saveurs d'antan en recréant des potagers.

Ayant pour principales missions l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle et la dynamique de quartier, la Régie de quartier déploie ses activités au sein même des habitations sociales de Vaux-sous-Chèvremont. C'est dans cette optique que s'est développée la collaboration entre la commune, la Régie de quartier et le cercle horticole de Vaux-sous-Chèvremont afin de créer un jardin communautaire et de mettre à disposition des lopins de terre aux habitants désireux de s'adonner aux plaisirs de la culture potagère et florale.

L'occasion pour ces familles de (re)découvrir la culture des fruits et légumes, d'apprécier une alimentation plus équilibrée et d'apprendre à mieux connaître ses voisins par le biais d'échanges, de conseils et d'astuces de plantation.

Le succès de cette initiative a naturellement incité à reconduire l'expérience, cette fois-ci dans le quartier de la rue Boden où des nouveaux jardins communautaires verront très prochainement le jour.

Action 56 : poursuivre et soutenir les projets du plan de cohésion sociale

La cohésion sociale est définie comme l'ensemble des processus qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus l'égalité des chances et des conditions, l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu, et ce quels que soient son origine, son statut social, son niveau socio-économique, son âge, etc.

Le Plan de cohésion social s'inscrit dans un effort général déployé par la Région wallonne pour favoriser la cohésion sociale et permettre l'accès aux droits fondamentaux. L'approche est ainsi articulée autour de 4 axes :

- l'insertion socio-professionnelle
- l'accès à un logement décent
- l'accès à la santé et au traitement des assuétudes
- le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Le plan de cohésion social doit répondre ainsi à deux objectifs :

- le développement social
- la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité au sens large.

Pour la commune de Chaudfontaine, les grandes lignes de force à développer durant les années à venir sont la santé, les liens intergénérationnels et la dynamique des quartiers, en partenariat avec le Centre public de l'action locale (C.P.A.S.) et les associations locales.

A ce jour, divers projets sont mis en place en ce sens (travail de rue, quartier de vie, conseils consultatifs, etc.). Il convient de poursuivre dans cette voie.

Actions déjà réalisées ou en cours

Fête intergénérationnelle

Fêtes locales des différents villages et hameaux de la commune

Barbecues de quartiers

Quartier de vie à Ninane

Participation annuelle au projet « été solidaire, je suis partenaire »

Actions et activités développées par les conseils consultatifs (conseil consultatif des aînés, commission handicap-autonomie, etc.)

Jardin communautaire à Vaux-sous-Chèvremont

Objectif 15 : encourager les dynamiques participatives locales, suivre et faire vivre l'agenda 21 local

ZOOM

Action 57 : soutenir la CCATM et le PCDN

Le cadre de vie dépend d'une gestion cohérente de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Pour y arriver différentes étapes sont nécessaires. Il convient d'effectuer un état des lieux (inventaires) et de se doter des moyens techniques et humains afin d'établir une programmation pour les années à venir.

Des bureaux d'études spécialisés ont ainsi pu élaborer le schéma de structure communal et des études environnementales spécifiques notamment en termes de réseau écologique et de biodiversité. Ces travaux de longue haleine permettent ainsi une approche globale du développement du territoire tout en tenant compte des divers éléments patrimoniaux, urbanistiques, naturels et paysagers.

Outre ces outils et études, les synergies développées aujourd'hui entre les membres de la Commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité (C.C.A.T.M.) et du Plan communal de développement de la nature (P.C.D.N.) permettent ainsi de rendre des avis circonstanciés et coordonnés dans le cadre de l'examen des différents dossiers d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'environnement.

La commune continuera à soutenir cette dynamique pluridisciplinaire.

ZOOM

Action 58 : concrétiser les actions proposées par les Conseils participatifs locaux (aînés, jeunes et enfants)

Des groupes et conseils participatifs locaux se sont mis en place au sein de la commune.

A l'image du Conseil communal et du Collège communal, les membres du Conseil consultatif des aînés et les Conseils communaux des enfants et des jeunes, proposent et développent de multiples projets et émette des avis, remarques et suggestions dans diverses thématiques.

Après examen des divers avis et suggestions et de la faisabilité des projets, la commune s'efforcera de concrétiser au maximum les actions proposées par les conseils participatifs locaux, avec l'appui, des services communaux concernés.

Action 59 : rendre compte régulièrement des actions mises en œuvre

L'Agenda 21 local est un document évolutif reprenant un programme d'actions sur le long terme dans diverses thématiques.

Afin d'assurer l'évaluation permanente de la situation de terrain et les avancées concrètes des actions qui sont ou seront initiées, un tableau de bord de gestion sera établi avec des indicateurs permettant à la commune de suivre l'évolution des résultats, le plus possible en temps réel.

L'Agenda 21 local fera donc l'objet d'un suivi particulier, notamment, par un compte rendu régulier des actions mises en œuvre.

Action 60 : mobiliser les forces vives autour de l'agenda 21 local

L'Agenda 21 local, c'est l'affaire de tous. Grâce au soutien des groupes et conseils participatifs locaux et des personnes souhaitant s'impliquer dans une démarche de développement durable, les actions pourront se concrétiser et l'Agenda 21 local évoluera au fil du temps.

En complément au comité de pilotage et aux dynamiques participatives existantes, des groupes de travail spécifiques mobilisant les forces vives internes et externes se constitueront pour mener à bien le projet d'Agenda 21 local.

Actions déjà réalisées ou en cours

Commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité

Partenariat du plan communal de développement de la nature

Conseils et groupes participatifs locaux (aînés, enfants, jeunes, commission handicap-autonomie, etc.)

Comités de pilotage et d'accompagnement (Agenda 21 local, Cittaslow, Ville Santé, etc.)

Comités de quartier

Associations de commerçants

« Chaudfontaine, Commune Bien-Etre »

Projet
Agenda 21 local

Commune de Chaudfontaine

Parc Jean Gol
Avenue du Centenaire, 14
4053 Embourg

Tél. : 04 361 54 11
Fax : 04 361 55 40

www.chaudfontaine.be

■ ***Coordination et Editeurs responsables***

Daniel Bacquelaine, Député – Bourgmestre

Marie-Paule Lhoest-Gauthier, Echevine de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'agriculture et du logement

■ ***Informations***

Marie-Paule Lhoest-Gauthier, Echevine de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'agriculture et du logement

Stéphan Poncelet, Eco-conseiller – Conseiller en mobilité

Tél. : 04 361 54 76 – 04 361 54 74
urbanisme@chaudfontaine.be

■ ***Conception***

Administration communale de Chaudfontaine
Service Environnement